

POSTULAT N° 41 (2011-2016)
RAPPORT FINAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 27 MAI 2013

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume au nom du Conseil communal le rapport suivant :

"En séance du 30 avril 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 41 de Mme C. Mutter et de M. S. Rück, ainsi que de 19 cosignataires, lui demandant une étude pour la coordination des projets en cours dans le secteur de la Gare, entre l'Université de Miséricorde, le site Cardinal, la route des Arsenaux et la place de la Gare.

Le texte déposé précise qu'il s'agira de tenir compte des projets des CFF pour le développement de la Gare à l'horizon 2020, respectivement 2025, décrit dans les questions au Conseil d'Etat et des études des CFF en cours en 2012, à savoir l'introduction des trains de 400 m de longueur, du déplacement d'aiguillages ou des perrons et de nouveaux passages souterrains ou passerelles.

Le Conseil communal partage les préoccupations exprimées dans le postulat n° 41, en particulier la nécessité de coordonner l'ensemble des enjeux urbanistiques liés aux périmètres mentionnés : le Technoparc blueFACTORY, le PAD Ancienne Gare, les nouveaux quartiers du secteur des Arsenaux, l'aménagement des Grand-Places et la réalisation d'équipements publics majeurs dans le secteur Tour-Henri.

Afin d'assurer la coordination entre l'ensemble des sites en question, le Conseil communal a donc décidé d'engager les démarches et processus suivants :

- *Lancement d'une étude liée au fonctionnement de la place de la Gare. Pour rappel, le budget 2013 prévoit un montant de 200'000 francs à la rubrique 620.501.07 intitulée 'réaménagement de la place de la Gare et avenue de la Gare'. Le texte du message précisait : 'La place de la Gare fait l'objet de réflexions depuis de nombreuses années, notamment sous la pulsion de 'Fribourg cible', en application de décisions prises par le Conseil communal et par le Conseil général. Les enjeux nouveaux fixés par le projet d'agglomération qui a inscrit cette mesure en priorité A à réaliser à court terme, imposent d'engager une réflexion complémentaire plus globale, notamment du fait du nouveau rôle de la Gare de Fribourg qui en découle. Les difficultés liées à la mobilité au centre-ville et les projets en cours à proximité immédiate de la Gare : la future Esplanade de la Gare, le projet Gare Sud et le réaménagement des Grand-Places, doivent en particulier être cités'.*

Pour information, une première séance de travail a été organisée par le Service d'urbanisme de la Ville mettant en présence l'ensemble des partenaires, en particulier les Services de la mobilité de l'Etat et de la Ville, les CFF, les TPF et l'Agglomération. Les résultats de ces études sont attendus pour le mois de décembre 2013.

Quant aux travaux lancés par les CFF dans le cadre du développement de la Gare à l'horizon 2020-2025, qui concernent l'introduction des trains de 400 m de longueur, le déplacement d'aiguillages ou de quais, de nouveaux passages souterrains ou passerelles, l'ensemble de ces points seront traités à l'occasion de l'étude décrite ci-dessus, les CFF faisant bien entendu partie intégrante du groupe de travail réuni par le service d'Urbanisme et d'Architecture sur ce dossier. Les résultats devraient être connus d'ici à décembre 2013.

- *La deuxième démarche lancée par le Conseil communal a consisté à associer au projet blueFACTORY une réflexion qui porte spécifiquement sur la mobilité du secteur, mais également sur la capacité de connecter le futur quartier technologique à la Gare. Il est ici question de réaliser une connexion destinée à la mobilité douce, en site propre, en utilisant l'ancienne voie industrielle dans la mesure du possible. Au-delà du site Cardinal, cet axe aura également pour objectif d'innerver les nouveaux quartiers récemment bâtis, ou en cours de construction, dans le secteur des Arsenaux.*

Les résultats du concours d'urbanisme connus, la Ville et l'Etat de Fribourg ont dès lors mandaté une équipe lauréate pour élaborer le Masterplan du futur quartier blueFACTORY. Le Conseil communal estime que le thème de la mobilité douce doit être abordé et développé simultanément et parallèlement aux études urbanistiques. C'est pourquoi il a admis de constituer un groupe de travail mettant en présence les services de la Ville et de l'Etat compétents, Urbanisme et Mobilité en particulier, mais également les TPF, pour engager cette réflexion dans les meilleurs délais.

- La troisième action entreprise par le Conseil communal concerne le réaménagement des Grand-Places. Le mandat d'études parallèles (MEP) est désormais lancé, cinq équipes pluridisciplinaires développent des projets qui seront évalués par le Collège d'experts. La première critique eu lieu le 29 avril 2013 et a retenu deux candidatures. La critique finale est prévue en octobre 2013.

Dès 2014, des relations pourront donc être établies entre le projet retenu pour l'aménagement des Grand-Places et la démarche en cours sur le secteur de la place de la Gare. Il sera alors possible d'intégrer notamment l'aménagement urbain de l'avenue de la Gare dans une réflexion globale.

- Le quatrième et dernier sujet concerne le secteur Tour-Henri et en particulier la nécessité d'améliorer la relation et les connexions entre l'Université Miséricorde et la place de la Gare. Dans le prolongement du mandat d'études parallèles adjugé en 2012 pour ce secteur, un groupe de travail a été constitué par la Ville en partenariat avec les services de l'Etat et l'Université en vue d'établir des directives urbanistiques pour ce périmètre qui comprend les bâtiments de l'Université Miséricorde, la Tour Henri et le Tremplin. Au-delà des règles structurantes liées à l'extension de la future Faculté de droit, la question de la connexion du site de l'Université à la Gare a également été abordée dans les directives. Deux aspects y sont notamment traités :
 - l'extension du réseau cyclable et la connexion entre le bâtiment Alcon et le secteur Tour-Henri, Université Miséricorde, par la création d'une passerelle.
 - la prise en compte de l'accès des étudiants par le Tivoli. Cette question fera l'objet d'un point précis dans le règlement et programme du concours d'architecture de la future Faculté de droit.

En guise de conclusion et pour répondre précisément au postulat n°41, le Conseil communal estime que la stratégie appliquée, qui consiste :

- dans un premier temps à identifier les enjeux stratégiques et urbains des différents secteurs en phase de densification importante, notamment Les Arsenaux, le site Cardinal blueFACTORY, et le site Tour-Henri Université Miséricorde, et
- dans un second temps, à lancer une étude liée au fonctionnement puis à l'aménagement de la place de la Gare dans la perspective d'en faire un interface pour l'Agglomération tout en coordonnant cette réflexion avec les études lancées par les CFF pour développement de la Gare à l'horizon de 2020-2025, répond globalement aux attentes exprimées par les postulants."